

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT TROIS JUIN
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

- Pour : 23

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 21

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 02

Mme, M. LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel

Pouvoirs : 02

Mme LEFANT Myriam à Mme ROSSET Emmanuelle

M. COQUILLARD Michel à M. BERGER Jean-François

- Madame MARULLAZ Marie-Paule a été désignée secrétaire -

D_2026_06_06

TARIFS STATIONNEMENT : ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 20.05.2026 ET APPROBATION DES TARIFS POUR LA PERIODE DU 25.06.2026 AU 30.09.2026

M. le maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 20.05.2026, a approuvé les tarifs de stationnement payant par délibération D_2026_05_22.

Cependant, des modifications doivent être apportées, notamment concernant les durées d'abonnements saison en voirie, conformément au document joint à la présente.

Par conséquent, il y a lieu de de :

- d'abroger la délibération visée ci-dessus,

- prendre en considération dans les tarifs nouvellement présentés les points suivants :

- les usagers ayant déjà souscrit un abonnement voirie (zone blanche) pour la saison d'hiver 2025-2026 voient leur abonnement annualisé, sur un fonctionnement courant de décembre à septembre,
- les usagers pourront souscrire un abonnement voirie (zone blanche) valable uniquement pour la saison estivale 2026 (abonnement courant de juin 2026 à septembre 2026).

Il est rappelé que l'achat d'un abonnement ne garantit pas automatiquement l'attribution ou la disponibilité d'une place de stationnement dans le parking ou la zone concernée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE la délibération D_2026_05_22 en date du 20.05.2026,

APPROUVE les tarifs de stationnement payant sur la commune de MORZINE, tels qu'annexés,

PRECISE qu'ils seront en vigueur du 25 juin au 30 septembre 2026,

CHARGE M. le maire de les mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 25 juin 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
